



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019 – 20 H 00**

Date de la convocation : 30 août 2019
Présidence de : Mr Yannick LE GOFF, Maire

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. LASBLEIZ, Mme BRIENT, M. PERU, M. LACHIVER – Adjointes au Maire, Mesdames CORRE, DANIEL, GIRONDEAU, MOURET, SABLE, SALIOU, Messieurs BOLLOCH, HERVIOU, HUBERT, NDIAYE

Absents excusés : Madame GUILLOU, Madame COMMAULT, Monsieur CRASSIN, Monsieur LE GUEN

Avaient donné pouvoirs par : Madame GUILLOU à Madame CORRE
Madame COMMAULT à Madame BRIENT
Monsieur CRASSIN à Monsieur LASBLEIZ
Monsieur LE GUEN à Monsieur HUBERT

Secrétaire de Séance : Mme Victoria GIRONDEAU

Présence de : Monsieur Thierry JEZEQUEL- Responsable services techniques



1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2019

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 5 Juillet 2019.

Monsieur HUBERT répond que le groupe indépendant n'a aucune remarque si ce n'est celles déjà faites par écrit.

Monsieur le Maire lui fait savoir qu'il ne répondra pas plus que d'habitude.

Après discussion, le conseil municipal, par 14 voix POUR et 3 voix CONTRE (Madame DANIEL, Messieurs HUBERT et LE GUEN) valide le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2019.

2 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose qu'il a pris la décision de ne pas utiliser le droit de préemption pour les immeubles et les terrains suivants :

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AC 114, 115 et 116 pour respectivement 136 m², 170 m² et 583 m² au 13 rue Porzou, vendus par Monsieur Christian MORELLEC à Monsieur et Madame Philippe COTILLARD demeurant 34 rue Porzou – GRACES

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AO 60 pour 1 019 m² au 26 rue de Locménard, vendus par Madame Josèphe TARDIVEL à Madame Francine BOISNARD demeurant 30D rue de la Prévoté – PORT D'ENVAUX (17350)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AI 100 pour 643 m² au 16 rue Parc Bras, vendus par Madame Josette ORBAN à Madame Annie SIMON demeurant 8 place de la Grande Tour – ERMONT (95120)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AH 33 pour 574 m² au 4 Allée des Alouettes, vendus par La société LARES à Monsieur Erwan JACQUETTE et Madame Sandrine LAMOULLER demeurant 4 rue de la Chantrerie – TREGUIER (22220)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AB 81 pour 281 m² au 42 rue de Saint Jean, vendus par Madame Nathalie LE CREURER à Monsieur Alan FAVIER et Madame Gwendoline LE MERDY demeurant Croas Vouriou – GOUDELIN (22290)

- Terrain et maison, parcelle cadastrée section AB 76 pour 268 m² au 34 rue de Saint Jean, vendus par Monsieur Gérard LE ROY à Monsieur et Madame Stéphane CHAPIN demeurant Cleun Treuz – LOUARGAT (22540)

- Terrains et maison, parcelle cadastrée section AT 57 et 95 pour respectivement 362 m² et 250 m² au 5 Poul Ranet, vendus par les conjoints QUEROU-MOISAN à Madame Myriam ROUSSEL demeurant 4 rue des Lilas – RUNAN (22260)

- terrains et maison, parcelles cadastrées section AC 4 et 5 pour respectivement 458 m² et 450 m² situées au 80 rue de Saint Jean vendu par Monsieur Henri TUDO à Madame Myriam LE DRUILLENNEC demeurant Ker Henri – GURUNHUEL (22390)

- Terrains et maison, parcelle cadastrée section AO 21 au 27 rue de Callac pour 318 m² vendus par Monsieur et Madame Arnoldus BROUWER à Monsieur Gaël PASQUIOU et Madame Nathalie ILLIEN demeurant 2 Ty Nevez – PLOUGONVER (22810)

- Terrains et maison, parcelles cadastrées sections C1206, 1207, 1208, 1022, 1023 pour un total de 824 m² situées rue du Brugou Bras vendues par les conjoints DERRIEN à Monsieur et Madame Joseph PEILLET demeurant 2 Guerjean – TREGLAMUS (22540)

3 - DECISIONS PRISES PAR AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération en date du 4 avril 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les devis d'un montant inférieur à 4 000 € HT. Il informe donc l'assemblée des signatures suivantes :

- devis de Qualité Informatique pour la fourniture d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour la cantine scolaire. Le montant de ce devis est de 1324.84 € HT soit 1611.41 € TTC.

- devis de Qualité informatique pour la fourniture et la pose d'un vidéoprojecteur et d'un tableau numérique pour l'école élémentaire. Le devis est de 1 790.66 € HT soit 2 148.80 € TTC.

- devis de l'ADAC 22 pour la rédaction du programme de voirie 2019. Le montant de cette prestation est de 890 € HT soit 1 068 € TTC.

- devis de SUEZ pour l'installation d'un branchement d'assainissement avec réfection définitive de la chaussée dans le cadre de la construction de l'école élémentaire. Le montant du devis est de 1 453.90 € HT soit 1 744.68 € TTC

- devis d'Altrad Diffusion pour la fourniture de 50 barrières de police d'un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC.

Madame CORRE, au sujet du devis de l'ADAC, fait savoir qu'elle pensait que puisque l'on adhère à l'agence on n'avait pas besoin de payer les prestations.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une adhésion minimum et que l'on paye chaque prestation ensuite.

Madame CORRE demande s'il l'on a vraiment besoin d'eux pour rédiger le programme de voirie.

Monsieur le Maire répond que oui.

Madame CORRE dit que c'est surprenant.

Madame DANIEL constate que le programme de voirie est léger.

Monsieur JEZEQUEL fait savoir qu'il y a une voie très problématique, en urbain, avec un coût différent. Il s'agit de la rue de Kéribot.

Monsieur BOLLOCH demande si le tableau et le vidéoprojecteur seront réutilisés dans la nouvelle école. Monsieur le Maire répond « oui bien sûr ».

4 - DEMANDE DE FINANCEMENT CONTRAT DE PARTENARIAT – FONDS REGIONAUX 2014 – 2020 POUR CONFORTER LE CHEMINEMENT DOUX VERS GUINGAMP

DELIBERATION N° 55/2019

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune de Grâces souhaite programmé courant 2020 la réalisation, sur 1 ou 2 exercices, d'un aménagement global de la rue du château de Kéribot avec notamment la réfection de la structure et de la couche d'enrobé pouvant supporter le passage très important des camions, la création d'un cheminement piéton et d'une piste cyclable s'achevant en limite du territoire.

L'aménagement envisagé permettrait donc de :

- boucler le cheminement piétonnier actuel entre les deux communes et relier le bourg de Grâces et la commune de Guingamp,
- faciliter et sécuriser la circulation des piétons,
- créer une piste cyclable,
- encourager les déplacements doux et limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- maîtriser les déplacements en véhicules.

Le projet se déclinera en deux axes prioritaires : premièrement il s'agira de créer le cheminement piétonnier sur la rue du château de Kéribot qui est actuellement inexistant et deuxièmement de sécuriser l'accès des usagers des transports en commun. Ce sera également l'occasion pour la commune de mettre aux normes les abords de cette voie pour l'ensemble des usagers.

Monsieur le Maire propose à Monsieur JEZEQUEL d'expliquer les raisons de ces travaux.

Monsieur JEZEQUEL indique que par rapport à l'ADAC tout à l'heure, le code des marchés publics est devenu le code de la commande publique. Un certain nombre de dispositions ont changé, il a fallu tout changer dont les articles et même l'ADAC avait besoin de l'appui d'experts.

C'est un marché supérieur à 25 000 € qui doit être mis sur Mégalis, la dématérialisation est complexe dans la mise en œuvre. Tout le monde « tâtonne ». Il a appelé plusieurs structures dont GPA.

En ce qui concerne la route de Kéribot, un peu associé à la question n° 6, il a vu qu'il y a des désordres sur cette route. La voirie part en lambeau. Il y a plusieurs pathologies (ornières, passage de poids lourds (1 PL = 8000 voitures), faïençage...). Il y a de plus en plus de poids lourds et la structure de la route n'est pas prévue pour cela.

Il y a des signes : le faïençage ou déformation et le glissement sur la partie basse qui entraîne une mauvaise cohésion entre les 2 couches. Ça ressemble à de la tôle ondulée.

Pour en avoir le « cœur net », il a demandé un rapport à CEREMA qui a fait des carottages qui ont montré qu'il y a très peu de structure. Par endroit il y a moins de 18 cm alors que pour des PL il faut être au-dessus de 50 cm. C'est donc posée la question de comment traiter cette voie. Habituellement pour ce type de voirie, une machine rabote l'enrobé mais ici le souci de la structure persiste. On a pensé à remettre 5 cm mais ce n'est pas possible non plus à cause des bateaux et des trottoirs. Les eaux pluviales risqueraient d'aller dans les maisons.

CEREMA conseille de ne pas décaisser sur les 5 cm mais de remettre un tapis de 6 cm par-dessus.

Monsieur le maire indique que c'est pour cela que l'Adac est venue voir. Au conseil d'agglomération il avait entendu une personne du Pays de Guingamp dire qu'il restait de l'argent.

Il s'est donc rapproché de Mme GAUTIER pour savoir s'il était possible d'avoir une subvention. Cerema et l'Adac ont avancé un chiffre de 588 000 € TTC ; la subvention est bloquée à 100 000 €, allouée par la Région. Monsieur le Maire rajoute que si les travaux doivent être faits en 2020 – 2021 ou 2022 il faut avancer sur cette délibération.

Madame CORRE se rappelle que cette rue a déjà été évoquée en commission de travaux. Monsieur JEZEQUEL était intervenu pour parler des 3 solutions possibles mais aucune décision n'avait été prise au vu du montant de ces travaux. Elle est donc surprise même si elle comprend que c'est pour avoir une subvention. Le contrat de partenariat est pour la période 2014-2020 donc on aurait peut-être pu envisager cela avant et pas mettre le couteau sous la gorge des élus. La route ne s'est pas dégradée en 3 mois, on aurait pu l'envisager avant.

Elle demande par ailleurs si le maire est sûr d'obtenir cette subvention.

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur JEZEQUEL indique que le dossier doit encore passer en commission au Conseil Régional.

Monsieur le Maire dit qu'il se dit qu'il vaut mieux avoir cette subvention et qu'il ne savait pas avant que cela était possible.

Il rajoute qu'il faut une piste cyclable. Il sait que ce n'est pas très large. Il faudra regarder avec tout le monde.

Madame CORRE dit que quand elle a vu « piste cyclable » et « chemin piétonnier », elle a pensé soit on expulse les gens pour prendre leurs terrains car vu la route, il n'est pas possible de faire une piste cyclable et un chemin piétonnier...

Monsieur le Maire l'interrompt pour lui dire qu'il faudra imaginer quelque chose, que l'on arrive à faire les deux en même temps.

Les travaux ne se feront pas en un an. Il faudra plus de temps pour réunir tous les gens autour de la table. On met de côté la possibilité d'avoir 100 000 €.

Monsieur JEZEQUEL indique que les montants sont un peu gonflés et que ce sera sans doute inférieur. Tous les réseaux sont à revoir (effacement de réseaux, trottoirs partagés...). C'est une estimation maximale.

Madame CORRE demande si tout cela est compris dans le prix.

Monsieur JEZEQUEL dit oui sauf l'effacement des réseaux. Avec la loi Notre, l'eau pluviale va passer à l'agglomération mais dans quelle condition ? Il rajoute que beaucoup de communes ont obtenu cette subvention (Pabu, Ploumagoar par exemple). L'obtention de la subvention n'oblige pas à faire les travaux.

Monsieur le Maire dit que tout sera étudié.

Monsieur PERU dit que l'on va faire appel à un bureau d'études.

Monsieur JEZEQUEL rajoute que des travaux sont nécessaires rapidement. Ceux fait cette année ne tiendront pas longtemps. Il faudra peut-être prendre une décision par rapport au passage des poids lourds. Les travaux réalisés en partie haute au niveau des feux sont entrain de lâcher.

Monsieur BOLLOCH rappelle qu'il avait demandé en commission de travaux un comptage des véhicules car il était étonné du nombre de camions avancé.

Monsieur le Maire lui répond que tout sera fait pour quantifier les camions et les voitures.

Monsieur JEZEQUEL fait savoir qu'il y a un classement des voiries. Il a été sur place récemment et en 10 mn il a vu passer 4 poids lourds et une toupie.

Monsieur PERU dit qu'il y a le lotissement des bosquets à côté avec 58 maisons donc beaucoup de véhicules et de forts tonnages.

Monsieur JEZEQUEL dit qu'il faut réfléchir sur l'ensemble de la voirie, mettre l'accès Axéobus aux normes et notamment aux normes PMR. D'ici 3 ou 4 ans il y aura des choses à faire sur cette voirie.

Madame CORRE demande si ce qui va être fait maintenant peut tenir 2 ou 3 ans.

Monsieur JEZEQUEL répond que oui mais cela dépendra aussi de la météo et des camions. Toutefois ce qui sera mis en place ne sera pas perdu. On va raboter et remettre de l'enrobé.

Madame SABLE demande si quelque chose doit être fait cette année sur cette route.

Monsieur PERU dit que des purges sont incontournables.

Monsieur HUBERT fait savoir que les explications fournies sont convaincantes sur le plan technique. Il s'interroge sur le gabarit de la voirie, sur les pistes cyclables et rejoint Madame CORRE et Monsieur BOLLOCH sur le comptage à faire et l'estimation des tonnages car il est possible d'avoir 10 camions d'une tonne et 1 de 40 tonnes par jour.

Monsieur JEZEQUEL indique que la DDTM passe des câbles qui déterminent le nombre de véhicules et les tonnages.

Monsieur BOLLOCH dit que lors de la commission un souhait de 80 % de subventions avait été évoqué. D'après la personne qui était présente on pouvait avoir entre 60 et 80 %.

Monsieur le Maire répond qu'il ne va pas s'avancer. Il sait que l'on pourra avoir de la DETR, des fonds de concours avec GPA.

Monsieur NDIAYE, par rapport au doute sur la faisabilité de faire cohabiter la piste cyclable avec les trottoirs, estime que c'est aux élus de faire le nécessaire et d'avoir des ambitions.

Monsieur BOLLOCH pense qu'il ne faut pas oublier la ligne SNCF en contrebas.

Monsieur le Maire dit qu'il en a déjà parlé.

Monsieur JEZEQUEL dit que le fait de partir du bourg vers Guingamp via un cheminement piéton, devant le collège, l'aire de Kerpaour rend le dossier éligible et c'est pour cela que l'on peut avoir la subvention.

Guingamp est dans cette dynamique et rend les trottoirs partagés.

Madame CORRE estime que les trottoirs partagés entre les piétons et les cyclistes sont dangereux car lorsque l'on est piéton on ne s'attend pas à voir un vélo. Elle sait, pour l'avoir utilisée très longtemps, que dans la rue du château de Kéribot quand un véhicule est stationné sur le trottoir et qu'une voiture arrive en face, on ne peut pas se croiser. Elle veut savoir quand les études seront faites.

Monsieur le Maire répond au minimum dans un an et après il y aura tout le lancement du chantier.

Madame CORRE dit d'accord mais demande que la date soit précisée.

Monsieur le Maire répond que ce sera discuter en commission. On lance les études pour voir ce que l'on peut mettre en place. On va commencer par un comptage.

Monsieur JEZEQUEL fait savoir que l'on connaît les étapes à suivre. Comptage, analyse amiante obligatoire, plans topo, vérification des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, gaz et éventuellement effacement des réseaux. Il faut aussi prendre un maître d'œuvre pour la partie aménagement. Monsieur JEZEQUEL pense qu'il y a de la place pour tout faire et que l'emprise est suffisante.

Madame CORRE lui demande de confirmer que dans la somme de 588 000 € il n'y pas le coût des études. Monsieur JEZEQUEL répond que c'est dedans sauf l'effacement de réseaux.

Monsieur le Maire estime qu'il faut compter entre 20 et 30 000 € pour les études. Il rajoute que l'intérêt est de se poser et de voir ce qui sera à faire car d'ici 2 à 3 ans la route sera à refaire. L'intérêt est d'essayer d'avoir 100 000 € avec la Région car on est tous responsables des travaux qu'il peut y avoir sur la commune.

Monsieur le Maire rajoute que si la commune ne commence pas la démarche et que la délibération n'est pas votée, elle n'aura pas les 100 000 €. Il y aura un autre programme mais pas sûr que l'on aura quelque chose.

Monsieur JEZEQUEL fait remarquer que l'enveloppe pour le fonds Leader commence à s'épuiser selon Madame GAULTIER.

Madame CORRE remarque que si l'on fait les études, que l'on se dit qu'il faut réaliser les travaux et que l'on constate ensuite qu'il n'est pas possible de faire la piste cyclable, on n'aura pas les 100 000 €.

Monsieur le Maire estime que du côté des feux on peut faire quelque chose, c'est dans le virage que se pose le problème. Il faudra réfléchir à ce qui pourra être fait.

Monsieur NDIAYE ne voit pas pourquoi ce ne serait pas possible. La priorité est à la piste cyclable et ensuite une alternance pour les voitures.

Monsieur LACHIVER estime que l'on peut limiter le passage des camions.

Monsieur HUBERT indique que le groupe indépendant est d'accord pour que l'on puisse avancer pour obtenir la subvention de 100 000 € mais on demande aux élus « d'autoriser le maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune de Grâces s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds régionaux ». Hors on ne connaît pas les coûts exacts et on ne sait pas ce qui incombera aux finances communales.

Monsieur le Maire entend ce qu'il dit mais si on n'a pas ces 100 000 € et que l'on est obligé de faire tous les travaux ce sera de l'autofinancement. Cependant si on arrive à faire on aura au moins ça.

Monsieur HUBERT fait savoir que le groupe indépendant demande le retrait de la dernière phrase.

Selon eux on vote pour une subvention pour un projet qui n'est peut-être pas faisable.

Monsieur BOLLOCH voudrait savoir s'il y aura, comme la route est fragile, un plan de circulation pour empêcher les camions de passer, afin de la protéger un peu plus de 3 ans.

Monsieur le Maire dit que l'on peut l'envisager.

Madame SABLE demande si la voirie sera à refaire quand même si les camions ne passent plus.

Monsieur JEZEQUEL est sceptique car il y a aura toujours les bus.

Madame CORRE dit qu'elle est dérangée par le fait que l'on veut limiter le passage des camions alors que l'on ne sait pas par où ils passeront. Elle ne trouve pas cela correct.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas la peine de polémiquer et qu'il faut trouver une solution. Ce sera regardé dans l'étude.

Monsieur le Maire demande à Madame SALIOU si elle a une idée du poids des engins agricoles qui circulent actuellement.

Monsieur PERU répond à sa place en disant que l'on déplace le problème.

Monsieur LACHIVER estime que l'on peut limiter aux camions en transit comme cela se fait dans d'autres endroits.

Monsieur HERVIOU dit que le but de la manœuvre est de voir si on est d'accord pour demander la subvention de 100 000 € et qu'il y aura d'autres commissions pour étudier le dossier. Il rajoute qu'il n'est pas capable, à froid, de dire ce qu'il faut faire. A la Métairie Neuve, quelque chose qu'il décriait a été fait et en fin de compte ce n'est pas mal.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- lancement de la consultation en mars 2020
- date prévisionnelle de début des travaux en mai 2020
- date prévisionnelle de fin des travaux en mai 2021.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous et les explications fournies précédemment,

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant en euros TTC	Origine	Montant en euros	%
Dépenses éligibles	588 000,00 €	Contributions publiques	100 000,00 € 488 000,00 € 588 000,00 €	17,01 82,99
Etudes		Région - contrat de partenariat		
Maîtrise d'œuvre		Etat (A préciser)		
Travaux		Département Structures intercommunales Communes Autres aides publiques		
Assiette éligible	588 000,00 €	Contributions autres que publiques		
Investissement non éligible		Autofinancement privé Autres fonds privés Recettes générées par l'opération		
Total dépenses	588 000,00 €	Total recettes	588 000,00 €	100,00

Après en avoir débattu, le conseil municipal par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Madame DANIEL, Messieurs HUBERT et LE GUEN) décide de :

- valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus,
- demander à bénéficier des aides au titre du Contrat de partenariat 2014-2020 (fonds régionaux),
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune de Grâces s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds régionaux.

5 - CONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – INSTALLATION D'UN BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient de retirer cette question de l'ordre du jour du conseil. En effet, le devis soumis par la société SUEZ le 2 août 2019 est erroné. La nouvelle commande porte sur un montant de travaux de 1 944.02 € HT soit 2 332.82 € TTC au lieu de 4 268.28 € HT soit 5 121.94 € TTC.

6 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2019
DELIBERATION N° 56/2019

Monsieur le Maire fait savoir que l'appel d'offres pour le programme de voirie 2019 a été lancé le 12 juillet 2019. Les travaux envisagés sont les suivants :

☞ Tranche Ferme :

- Rue Hent ar Vilin
- Rue du château de Kéribot
- Purge rue du Collège

☞ Tranche Optionnelle :

- Trottoirs Clos des Chênes

Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres : la société EUROVIA et la société COLAS.

La commission d'appel d'offres réunie le 28 août a étudié les offres présentées par ces deux entreprises.

L'offre d'EUROVIA est de 52 847.50 € HT soit 63 417.00 € TTC et celle de COLAS de 64 972.00 € HT soit 77 966.40 € TTC. Ces montants comprennent la tranche ferme et la tranche optionnelle.

La commission propose d'attribuer le marché du programme de voirie 2019 à l'entreprise Eurovia.

Monsieur HUBERT demande si les trottoirs du Clos des Chênes sont vraiment en mauvais état.

Monsieur le Maire répond que oui. Tout le monde sait où se trouve cette rue. La commission est déjà passée l'année dernière mais on n'avait pas le budget. Il y a deux trottoirs et les abords où se trouvent les chênes.

Monsieur PERU dit que l'on ne touche pas aux bordures. Monsieur BOLLOCH rectifie en disant que l'on remplace celles qui sont cassées.

Monsieur HUBERT demande ensuite en quoi consiste les travaux rue Hent ar Vilin.

Monsieur PERU dit qu'un tapis va être fait jusqu'à la rivière.

Monsieur HUBERT constate que cette voirie est très faïencée, bosselée et qu'il y a de l'eau. Il pense qu'il y a sûrement des défauts de structure.

Monsieur JEZEQUEL dit qu'il n'était pas là quand Céréma a fait l'étude mais qu'il a étudié les rapports. L'enrobé a vieilli mais l'eau n'est pas entrée à l'intérieur. Ce qui a été fait il y a 3 ans a évité les infiltrations d'eau. Mais le cabinet préconise la pose d'un enduit en surface pour souder les 2 couches.

Monsieur BOLLOCH rappelle que lors d'une commission, il avait parlé d'une purge rue du collège, en partie basse où il y a le dépôt de verre.

Monsieur PERU répond que l'on verra au moment de la réalisation des travaux.

Monsieur HUBERT rappelle qu'il avait déjà abordé l'état du pont entre Plouisy et Grâces. Il demande si une expertise a été réalisée.

Monsieur le Maire lui répond que le SMEGA avait fait une analyse. Ils ne pouvaient pas changer la structure et il a revu les services de GPA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Madame DANIEL, Messieurs HUBERT et LE GUEN) décide :

- de valider la proposition de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à l'entreprise Eurovia,
- de lever la tranche optionnelle d'un montant de 12 860 € HT soit 15 432 € TTC,
- d'autoriser le maire à signer le marché à intervenir et tout document en lien avec cette opération.

7 - ACQUISITION DE 2 COLUMBARIUMS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

DELIBERATION N° 57/2019

Monsieur le Maire fait savoir que l'acquisition d'un nouveau columbarium est devenue nécessaire.

Des devis avaient été demandés en début d'année. Après discussion, la commission d'appel d'offres qui s'était réunie en juin avait décidé de solliciter des nouveaux devis pour la fourniture et la pose de deux columbariums de 4 cases.

La mairie a reçu deux devis, des pompes funèbres Rolland pour 6 333.34 € HT et des pompes funèbres Duégain pour 3 816.67 € HT.

La commission d'appel d'offres réunie le 26 août 2019 propose de retenir l'offre des Pompes Funèbres ROLLAND d'un montant de 6 333.34 € HT soit 7 600.00 € TTC au motif que le granit est d'origine française contrairement à celui fourni par les pompes funèbres DUEGAIN.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'offre des pompes funèbres ROLLAND de 6 333.34 € HT.

Monsieur HUBERT demande si le granit est d'origine bretonne.

Madame REAUDIN dit qu'il est indiqué sur le devis qu'il vient de la clarté.

Madame CORRE demande où ils seront installés.

Monsieur le Maire explique que ce sera dans le nouveau cimetière, sur le côté gauche, le long du grillage.

Madame CORRE pense que les gens préfèrent les cavurnes.

Monsieur le Maire est d'accord mais rajoute qu'en commission les élus se sont dit que dans 3 ou 4 ans ce ne seront peut-être plus les mêmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre des pompes funèbres ROLLAND et autorise le maire à signer le devis de 7 600 € TTC.

Monsieur HUBERT dit qu'il est pour du granit breton.

8 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – ACHAT DE BARRIERES DE POLICE
DELIBERATION N° 58/2019

Monsieur le Maire fait savoir que les crédits budgétaires prévus sur l'opération 10003 « acquisitions matériels, outillage & mobiliers » ne sont pas suffisants pour permettre le règlement de l'achat de 50 barrières de police.

Il demande donc au conseil municipal d'autoriser le virement de crédits suivants :

	- chapitre 020 – dépenses imprévues	-	2
200 €			
	- opération 10003 « Acquisition matériels, outillage & mobiliers » - article 21578	+	
2 200 €			

Madame CORRE demande pour quel usage on achète des barrières alors qu'on en a déjà.

Monsieur PERU dit que quelques fois on n'en a pas assez et que celles-là sont plus légères. Les agents souffrent.

Il rajoute que lors du passage de la course à Ploumagoar, la société ALTRAD avait mis à disposition ces barrières et qu'il les a eues à moitié prix.

Monsieur HERVIOU demande si elles ont évoluées dans le temps par rapport aux courses cyclistes.

Monsieur PERU dit que les pieds sont toujours là.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le virement de crédits présenté ci-dessus.

9 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – FOURNITURES DE 2 COLUMBARIUMS
DELIBERATION N° 59/2019

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 3 600 € avait été inscrite au budget pour la fourniture d'un columbarium.

En vue de l'acquisition de 2 columbariums il est donc nécessaire de procéder au virement de crédits suivant :

	- chapitre 020 – dépenses imprévues	-	7 600 €
	- opération 117 « extension cimetières » - article 2116 cimetière	+	7 600 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser ce virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le virement de crédits présenté ci-dessus.

10 - **TARIFS CANTINE – GARDERIE – ALSH 2019/2020**
 DELIBERATION N° 60/2019

Monsieur LASBLEIZ fait savoir que les commissions Finances et Scolaire/Périscolaire réunies le 26 août dernier propose les tarifs de cantine, de garderie et d'ALSH suivants pour l'année scolaire 2019/2020. Il rajoute que la plupart des prix n'ont pas changé. Par contre les quotients familiaux ont évolué.

Il explique que la 1^{ère} tranche allait auparavant jusqu'à 559 et que la dernière était de 1323 et +.

La commission propose une hausse de 2 % sur le prix des repas qui passerait alors pour la 1^{ère} tranche à 1,63 € ainsi que pour le prix de la journée ALSH.

GARDERIE - ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020		
quotient familial	jusqu'à 575	576 et +
1 heure	0,80 €	1,26 €
1/2 heure	0,40 €	0,63 €

PRIX DU REPAS A LA CANTINE				
Quotient familial	jusqu'à 575	576 à 832	833 à 1337	1338 et +
Tarifs 2018 - 2019	1,60 €	2,30 €	2,70 €	3,10 €
Tarifs 2019 - 2020	1,63 €	2,35 €	2,75 €	3,16 €

PRIX DU REPAS ADULTE		
INSTITUTEURS & AGENTS DE CAT B & A	2018 - 2019	5,10 €
	2019 - 2020	5,20 €
AGENTS DE CATEGORIE C	2018 - 2019	3,10 €
	2019 - 2020	3,16 €

ALSH JOURNEE SANS REPAS				
Quotient familial	jusqu'à 575	576 à 832	833 à 1337	1338 et +
Tarifs 2018 - 2019	4,65 €	6,00 €	8,30 €	9,20 €
Tarifs 2019 - 2020	4,65 €	6,00 €	8,30 €	9,20 €

ALSH 1/2 JOURNEE SANS REPAS				
Quotient familial	jusqu'à 575	576 à 832	833 à 1337	1338 et +
Tarifs 2018 - 2019	3,10 €	5,25 €	6,25 €	7,30 €
Tarifs 2019 - 2020	3,10 €	5,25 €	6,25 €	7,30 €

ALSH JOURNEE AVEC REPAS				
Quotient familial	jusqu'à 575	576 à 832	833 à 1337	1338 et +
Tarifs 2018 - 2019	6,20 €	8,30 €	11,00 €	12,40 €
Tarifs 2019 - 2020	6,23 €	8,35 €	11,05 €	12,46 €

ALSH 1/2 JOURNEE AVEC REPAS				
Quotient familial	jusqu'à 575	576 à 832	833 à 1337	1338 et +
Tarifs 2018 - 2019	4,70 €	6,25 €	8,30 €	9,40 €
Tarifs 2019 - 2020	4,73 €	6,30 €	8,35 €	9,46 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 2 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de cantine, garderie et ALSH pour l'année scolaire 2019 – 2020.

11 – INFORMATIONS DIVERSES

☞ Rentrée Scolaire

Madame DANIEL demande quels sont les effectifs scolaires.

Monsieur LACHIVER répond qu'il y a 134 enfants à l'école élémentaire et 89 à l'école maternelle.

Madame DANIEL lui dit qu'il donne les chiffres de l'année dernière et rajoute que l'on construit une école neuve alors que les effectifs sont en baisse.

Monsieur LACHIVER constate que la démographie a baissé si on prend les chiffres au niveau national.

☞ Hangar communal

Madame DANIEL rappelle que lors du conseil du 8 février dernier Monsieur PERU avait dit que c'était à Monsieur JEZEQUEL de programmer le montage du hangar.

Monsieur PERU répond que Monsieur JEZEQUEL peut expliquer pourquoi ce n'est pas encore fait.

Monsieur JEZEQUEL indique que c'est programmé pour les semaines qui viennent. Ils attendaient l'expiration du délai des 2 mois d'affichage et ne trouvait pas opportun de commencer les travaux durant l'été. Ce sera donc fait d'ici une quinzaine de jours.

☞ Antenne FREE

Madame DANIEL demande à Monsieur le Maire s'il a revu récemment les responsables de Free.

Monsieur le Maire répond non et qu'il a rencontré le directeur de Property Carrefour qui a été honnête avec lui. Que 10 emplacements ont été choisis sur les carrefours en France. Il a expliqué qu'au niveau du visuel, cela ne convenait pas du tout.

Madame DANIEL lui rappelle qu'il devait se rapprocher de Plouisy.

Monsieur le Maire répond qu'il a écrit au Préfet pour savoir pourquoi ils ne pouvaient pas s'arranger entre eux.

Madame DANIEL remarque que l'on ne sait pas où l'antenne doit être mise, si c'est du côté de Centrakor.

Monsieur le Maire répond que ce serait du côté du Mc Do.

Monsieur HUBERT rappelle que lors du dernier conseil, les élus ont voté contre la nocivité des ondes.

Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas les bonnes informations par rapport aux ondes et qu'il n'est donc pas allé sur ce terrain-là. Il rajoute que le collectif est en train de travailler contre. Il n'est pas ingénieur et ne peut pas s'occuper des ondes.

Monsieur HUBERT lui fait remarquer qu'il parle de lui en tant que maire mais que le conseil municipal a voté contre.

☞ Maison de la rue Hent Wers

Madame DANIEL demande au maire s'il a trouvé un avocat pour la procédure de vente de la maison rue Hent Wers.

Monsieur le maire répond que ce n'est pas fait mais que ce le sera en temps et en heure.

☞ Lotissement Camille Claudel

Madame DANIEL indique qu'elle a vu l'avis pour la consultation des marchés publics pour le lotissement Camille Claudel. Elle demande si tout est régularisé avec Mme LE GUILLOU.

Monsieur le Maire répond que oui.

Elle demande en quoi consistait l'échange.

Monsieur le Maire lui rappelle que cela concernait la pointe du terrain contre le petit hangar comme cela était déjà prévu en 2014.

☞ Maison de la rue Hent Wers

Monsieur HUBERT revient sur la maison communale rue Hent Wers. Il demande si elle est bien vide d'occupant.

Monsieur le Maire lui demande s'il y aurait un squat.

Monsieur PERU dit que les services passent régulièrement.

Monsieur HUBERT lui fait savoir que les voisins voient du passage, qu'on lui a rapporté que des squatters étaient dans cette maison. Il conseille de mettre une chaîne avec un cadenas.

Monsieur le Maire lui dit qu'il aurait pu l'informer avant.

☞ Assemblée Générale du tennis

Monsieur BOLLOCH fait savoir que lors de l'assemblée générale du club de tennis, Monsieur CRASSIN a informé que le terrain de tennis extérieur allait être supprimé. Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas à l'ordre du jour, que Monsieur CRASSIN a peut-être envisagé de mettre autre chose. C'est sa réflexion.

☞ Salle des sports

Monsieur BOLLOCH fait également savoir que l'éclairage est défaillant dans la salle de sports. Monsieur CRASSIN a dit qu'il a fait faire des devis. Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire répond qu'ils seront mis sur la table.

Monsieur PERU rajoute que ce sera vu en commission.

☞ ALSH

Monsieur BOLLOCH dit qu'il pensait faire partie de la commission ALSH mais qu'il a vu dans la presse qu'un repas avait été organisé, à la fin du centre, avec les enfants, l'équipe d'animation, les services techniques et quelques élus. Il constate que la commission n'a pas été prévenue, même pas par mail, et a trouvé bizarre de ne pas être invité.

☞ Problème de radon sur le site de l'école

Monsieur BOLLOCH rappelle que Monsieur le Maire avait promis d'organiser une réunion par rapport aux résultats de l'étude sur le radon effectuée dans le cadre de la construction de la future école.

Monsieur le Maire admet qu'il ne l'a pas encore organisée. Il fera une information dans le bulletin avec toutes les problématiques.

Monsieur BOLLOCH dit qu'il devait y avoir une réunion.

☞ Véhicule électrique

Monsieur HUBERT souhaite savoir où en est le dossier de la « fameuse » voiture électrique.
Monsieur le Maire lui répond qu'il peut voir qu'elle n'est toujours pas arrivée. La société doit avoir un souci pour mettre de la publicité.

☞ Prochaines réunions

Monsieur le maire fait savoir que les prochaines séances du conseil municipal auront lieu le 11 octobre et le 29 novembre. Il se pourrait qu'un autre conseil soit organisé en décembre mais il faudra dans ce cas-là qu'il ait lieu un lundi ou un mardi, Madame RÉAUDIN étant inscrite sur une formation du 4 au 6 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

COMMUNE DE GRACES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2019

N° Délibération	Nomenclature		Objet de la délibération	n° page
	n°	Thème		
55/2019	7.5	Subventions	Demande de financement contrat de partenariat - fonds régionaux 2014-2020 pour conforter le cheminement doux vers Guingamp	3
56/2019	1.1	Marchés publics	Attribution du marché pour le programme de voirie 2019	10
57/2019	1.1	Marchés publics	Acquisitions de 2 colombariums - attribution du marché	11
58/2019	7.1	Décisions budgétaires	Décision modificative n° 1 - achat de barrières de police	12
59/2019	7.1	Décisions budgétaires	Décision modificative n° 2 - fournitures de 2 colombariums	12
60/2019	7.10	Divers	Tarifs cantine - garderie - ALSH 2019/2020	13

M. Yannick LE GOFF

M. Michel LASBLEIZ

Mme Stéphane BRIENT

M. Jean Yves PERU

M. Alain LACHIVER

M. Jean Pierre BOLLOCH

Mme Isabelle CORRE

Mme Eliane DANIEL

Mme Victoria GIRONDEAU

M. Louis HERVIOU

M. Jean HUBERT

Monsieur Lamine NDIAYE

Mme Patricia MOURET

Mme Martine SABLE

Mme Sylvie SALIOU